



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 16 mai 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 2 mai 2013		
Date d'affichage 6 mai 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Tarif des droits d'occupation du domaine public - Modification du tarif relatif aux fêtes foraines et à l'espace Sainte- Christine.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le seize mai deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dael, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe.

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Les tarifs d'occupation du domaine public par les grandes fêtes foraines de la Sainte Christine ont été établis en 2002 lors de la révision générale des droits d'occupation, à l'occasion du passage à l'euro.

Ils sont fondés sur le tarif d'occupation du domaine public par les commerces ambulants (tels que les commerçants du marché hebdomadaire).

Ils ne sont pas adaptés à cet usage et ne correspondent nullement aux tarifs habituellement pratiqués par les communes de taille équivalentes dans l'aire toulonnaise.

Il convient donc de mettre à jour la grille tarifaire en proposant des tarifs nouveaux, gradués en fonction de la nature et de la taille des attractions.

Il convient aussi de créer des tarifs nouveaux pour l'occupation du domaine public par les caravanes foraines ainsi que pour la mise à disposition de certains locaux de l'espace Sainte-Christine.

VU l'article 1^{er} alinéa 2^o de la délibération du 14 avril 2008 autorisant le maire à fixer, « dans la limite du taux annuel d'inflation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal »;

VU la délibération du 23 février 2012, fixant les tarifs des droits d'occupation du domaine public,

CONSIDERANT la nécessité de créer des tarifs nouveaux pour l'occupation du domaine public relative aux fêtes foraines et à l'espace Sainte-Christine,

CONSIDERANT que les tarifs des droits d'occupation du domaine public, qui sont complétés par un nouveau tarif relatif aux fêtes foraines et à l'espace Sainte-Christine (cases grisées), sont joints en annexe,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ABROGE** la délibération du 23 février 2012,

- **ADOpte** les tarifs des droits d'occupation du domaine public tels qu'établis sur l'état annexé,

Les recettes correspondantes figurent aux différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2013 et suivants.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

24 MAI 2013





TARIFS DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
1 - Terrasse couverte, fixe et non démontable de débits de boissons et restaurant	Le m ² par an	31,50 euros
2 - Terrasse de débits de boissons et restaurant	Le m ² par an	19,00 euros
3 - Occupation supplémentaire du domaine public pour les terrassés de débits de boissons et restaurant	Le m ² par mois	2,10 euros
4 - Occupation du domaine public à caractère général (bâtiment public, etc...)	Le m ² par an	1,50 euros
5 - Occupation du domaine public à caractère exceptionnel (bal, repas, etc...)	Le m ² par jour	4,20 euros
6 - Kiosque	Le m ² par an	47,00 euros
7 - Etalage de magasin	Le m ² par an	19,10 euros
8 - Commerce ambulant	Le ml par jour	1,20 euros
9 - Exposition à caractère commercial	Le ml par jour	1,20 euros
10 - Echafaudage	Le ml par semaine	2,10 euros
11 - Stationnement benne à gravois	Par jour	51,00 euros
12 - Réservation stationnement déménagement ou emménagement	Par jour	20,00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
13 - Stationnement engin T.P et véhicule de chantier sur le domaine public	Par jour	50,00 euros
14 - Stationnement de taxi, d'ambulance et voiture de place	Unitaire par an	420,00 euros
15 - Stationnement de véhicule de moins de 2t5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	5,30 euros
16 - Stationnement de véhicule de 2T5 à 3T5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	10,60 euros
17 - Stationnement de véhicule supérieur à 3T5. Pour chargement et déchargement limité à 1 heure	Par jour	15,90 euros
18 - Stationnement de cirques et de spectacles de plein air Structure inférieur à 200 places	Par jour	36,75 euros
19 - Caution cirque inférieur à 200 places	Unité	157,50 euros
20 - Stationnement de cirques et de spectacle de plein air Structure de 201 à 500 places	Par jour	73,50 euros
21 - Caution cirque de 201 places à 500 places	Unité	370,00 euros
22 - Stationnement de cirques et de spectacles de plein air Structure supérieur à 500 places	Par jour	525,00 euros
23 - Caution cirque supérieur à 500 places	Unité	840,00 euros
24 - Occupation du domaine public pour travaux	Le m ² par jour	3,70 euros
26 - Ouverture de fouille (tranchée)	Le m ²	7,40 euros
27 - Déviation agglomération	Par jour	105,00 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
28 - Vacation police municipale pour circulation	Par jour	73,50 euros
29 - Mise en place chantier (périmètre de sécurité, engins de levage, véhicules, structures, etc. sauf bennes)	Lq m ² pour 6 mois	126,00 euros
30 - Mise en place d'une signalétique individuelle dans la zone d'activités	Forfait	20,00 euros
31 - Attractions et manèges de moins de 50 m ²	Par jour	30,00 euros
32 - Attractions et manèges de 51 m ² à 150 m ²	Par jour	40,00 euros
33 - Attractions et manèges de 151 m ² à 250 m ²	Par jour	60,00 euros
34 - Attractions et manèges de 251 m ² et plus	Par jour	70,00 euros
35 - stands pour fêtes foraines	Le mètre linéaire /par jour	2,50 euros
36 - caravane foraine	Par jour	3,00 euros
36 - semi remorque foraine habitable	Par jour	6,00 euros
37 - forfait fluides pour caravanes foraines et semi remorques habitables (Eau, électricité, ordures ménagères)	Par jour	1,50 euros

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
<u>Location de la cour intérieure du château</u>		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	100.00 euros
Associations hors Solliès-Pont	Par jour	150.00 euros

Location parc du château		
1^{ère} partie : de l'entrée principale au parvis		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 50,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
Associations hors Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 200,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
2^{ème} partie : du parvis à l'étang		
Associations de Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 50,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
Association hors Solliès-Pont	Par jour	Part fixe 200,00 euros + 1,20 euros le ml pour exposition à caractère commercial
La maire se réserve le droit de réclamer le paiement de 30 % de la part fixe, en cas de désistement dans les 48 heures avant la date réservée.		

DESIGNATION	UNITE DE TARIFICATION	MONTANTS DES DROITS
Salle des fêtes :		
Location	Par jour	183 euros
Caution	Forfait	153 euros
Salle quiétude :		
Location	Par jour	100 euros
Caution	Forfait	77 euros
Salle Giono :		
Location	Par jour	153 euros
Caution	Forfait	305 euros

Salle du château :		
Location	Par jour	120 euros
Caution	Forfait	100 euros
Salle Espace Sainte Christine		
Caution	Forfait	300 euros
Le maire se réserve le droit de réclamer le paiement de 30 % de la location, en cas de désistement dans les 48 heures avant la date réservée.		

